

Maître d'Ouvrage :

## Mairie de Saint Genis Pouilly

94 Avenue de la République 01630 SAINT GENIS POUILLY



**SAINT  
GENIS  
POUILLY**

Opération :

### **Extensions de l'école de Prégny**

61 Rue du Fierney - PREGNY 01630 SAINT GENIS POUILLY

### **C.C.T.P**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

### **Lot N°08 Plafonds**

Projet établi par :

**ATELIER B** - Architecte  
5 Place Henri Dunant - 01200 VALSERHONNE



**Siège :**  
8, rue Victor Hugo - 01100 OYONNAX  
Tel : 04 74 73 04 90 - Email : [economia-oyonnax@economia-be.com](mailto:economia-oyonnax@economia-be.com)

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Objet des travaux</b>	<b>3</b>
1 1		3
<b>2</b>	<b>Spécifications techniques</b>	<b>4</b>
2 1		4
<b>3</b>	<b>Prescriptions générales</b>	<b>5</b>
3 1	Connaissance des lieux	5
3 2	Connaissance des travaux	5
3 3	Protection des ouvrages	5
3 4	Propreté - Nettoyage	5
3 5	Sécurité de chantier	5
<b>4</b>	<b>Prescriptions particulières au lot plafonds</b>	<b>6</b>
4 1	Choix des matériaux	6
4 2	Stockage des matériaux	6
4 3	Exécution des ouvrages	6
4 4	Tolérances d'exécution	7
<b>5</b>	<b>Travaux</b>	<b>8</b>
<b>5.1</b>	<b>TRAVAUX DANS L'EXISTANT</b>	<b>8</b>
5.1 1	Dépose, adaptation et repose de plafonds	8
5.1 2	Plafond laine de roche - blanc - 22 mm - 600 x 600 mm	8
<b>5.2</b>	<b>EXTENSION MATERNELLE</b>	<b>9</b>
5.2 1	Plafond laine de roche - blanc - 22 mm - 600 x 600 mm	9
5.2 2	Plafond laine de roche - blanc - 22 mm - 1200 x 600 mm - En sous-face de soffite (à recouper)	9
5.2 3	Joue de plafond en plaque de plâtre - Hauteur 0,10 m	10
5.2 4	Joue de plafond en plaque de plâtre - Hauteur 0,20 m	10
5.2 5	Joue de plafond en plaque de plâtre - Hauteur 0,30 m	10
<b>5.3</b>	<b>EXTENSION PRIMAIRE</b>	<b>10</b>
5.3 1	Ossature primaire	10
5.3 2	Plafond laine de roche - blanc - 22 mm - 600 x 600 mm	11
5.3 3	Joue de plafond en plaque de plâtre - Hauteur 0,20 m	11

- 1 **Objet des travaux**
- 1 1 Le présent lot a pour objet la réalisation des ouvrages du Lot N°08 Plafonds relatifs à Extensions de l'école de Prégnyin située à ....  
Les travaux sont à réaliser pour le compte de Mairie de Saint Genis Pouilly situé à .

2

## Spécifications techniques

2 1

Les travaux seront exécutés suivant les Règles de l'Art et l'Entrepreneur devra se conformer pour l'exécution des ouvrages aux conditions stipulées dans les lois, décrets, arrêtés, circulaires se rapportant aux travaux effectués, ainsi que :

- Les normes nationales transposées des normes européennes,
- Les agréments techniques européens,
- Les spécifications techniques communes,
- Les normes internationales,
- Les autres référentiels élaborés par les organismes européens de normalisation, ou lorsque ceux-ci n'existent pas :
- Les normes nationales,
- Les agréments techniques nationaux, ou les spécifications techniques nationales en matière de conception, de calcul et de réalisation des ouvrages et de mise en oeuvre des produits.
  - Les Règles de Calcul et Cahiers des Charges (DTU).
  - Les Cahiers des Prescriptions Techniques propres à chaque lot (CPT).
  - Les Règles professionnelles propres à chaque lot.
  - Les prescriptions des fabricants.
  - Les Avis Techniques du C.S.T.B. et des assurances pour les procédés de construction, ouvrages ou matériaux donnant lieu à de tels avis.
  - Les règles de l'APSAD.

Pour les travaux de terrassements, voirie, réseaux, le C.C.T.G., dont la liste des fascicules applicables au présent marché est fixée par le décret n°93-1164 du 11 octobre 1993 modifié.

Tous les travaux faisant l'objet de la présente opération devront respecter les règlements administratifs particuliers :

Orange, Enedis, GRDF, Services ou Compagnies concessionnaires.  
Le Code de l'Urbanisme.  
Le Code de la Construction et de l'Habitat.  
Le Code du Travail.  
Le Règlement de Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les Etablissements Recevant du Public  
Le Règlement Sanitaire Départemental.

Les dispositions techniques communes à tous les corps d'état sont fixées au CCTP commun à tous les lots (CCTPC).

Les dispositions administratives propres à chaque marché sont fixées au CCAP.

Cette liste étant un rappel des principaux documents applicables, sans avoir de caractère limitatif. L'Entrepreneur est censé avoir connaissance de l'ensemble de ces documents généraux et particuliers, bien qu'ils ne soient pas annexés au présent dossier pour des raisons matérielles. Le CCTP est rédigé en accord avec les documents ci-avant.

L'Entrepreneur devra toujours se référer à ces derniers pour les articles comportant des indications opposées sans qu'aucune spécification expresse de l'Architecte ou des bureaux d'études associés n'ait été faite.

## 3 Prescriptions générales

### 3 1 Connaissance des lieux

Le fait d'avoir soumissionné suppose que l'Entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation de ses travaux, qu'il a visité les lieux et qu'il s'engage à exécuter ces ouvrages dans les règles de l'Art, et ce, sans jamais pouvoir prétendre à aucun supplément sur les prix convenus qui ne seraient et ne pourraient d'ailleurs être financés.

Il ne saurait se prévaloir ultérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des sites, lieux et terrains d'implantation, nature du sol, moyens d'accès, conditions climatiques en relation avec l'exécution de ses travaux.

### 3 2 Connaissance des travaux

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet la description des travaux et des particularités de l'opération.

L'Entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une non-connaissance des travaux confiés à son corps d'état.

De même, l'Entrepreneur est tenu de consulter les plans et les détails fournis à l'appui du présent devis, il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés.

L'Entrepreneur est tenu de procéder à une vérification approfondie des documents qui lui seront remis en vue de l'établissement de ses prix unitaires et de signaler le cas échéant, à l'Architecte, les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater et ceci pendant la période d'étude de sa proposition ; en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

### 3 3 Protection des ouvrages

L'Entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens.

Il sera tenu responsable et devra remettre en état à ses frais tous ouvrages auxquels il aura occasionné des dégradations et ceci sans délai d'exécution.

### 3 4 Propreté - Nettoyage

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot (hors déchets provenant de travaux de décontamination) sont évacués aux décharges par le titulaire du présent lot.

L'Entrepreneur devra procéder au nettoyage permanent du chantier ; dans le cas contraire le nettoyage sera effectué sur ordre de la Maîtrise d'Oeuvre par une tierce entreprise à la charge de l'Entrepreneur défaillant.

Il est rappelé à l'Entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

### 3 5 Sécurité de chantier

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

## 4 Prescriptions particulières au lot plafonds

### 4 1 Choix des matériaux

Les produits retenus seront conformes aux Normes Françaises homologuées, Avis Techniques, cahier des charges, clauses particulières du CCTP et assureront les performances requises, exprimées au niveau de la description des ouvrages, confirmées par des justificatifs, procès verbaux.

- classement feu - protection contre l'incendie
- performance acoustique
- isolation thermique
- tenue en milieu humide
- démontabilité

Les faux plafonds doivent bénéficier d'un label environnemental.

Protection des ossatures et accessoires contre la corrosion :

Toutes les ossatures et tous les accessoires utilisés pour la suspension des plafonds, doivent être protégés contre la corrosion par galvanisation, métallisation ou revêtement organique.

- galvanisation :

Les aciers utilisés sont conformes à la norme NF.A. 36.321, le revêtement de zinc varie entre 275 et 300 g/m<sup>2</sup> double face

La protection par galvanisation doit être complétée par un revêtement organique appliqué et séché en usine.

Dans le cas d'utilisation de tôles d'acier galvanisé pré laquées en continu, celles-ci doivent être conformes aux Normes NF.P. 34-301 et 34-501.

- électro-zingage (NF.A. 91-102) :

L'épaisseur de revêtement doit être au minimum de 2.5 microns après électrozingage

La protection par électrozingage doit être complétée par un revêtement organique appliqué et séché en usine

- aciers inoxydables :

Les aciers inoxydables seront conformes à la norme NF.A. 35-572

- aluminium et alliages :

L'aluminium et ses alliages seront conformes aux normes NF.A. 50-451 et suivantes

### 4 2 Stockage des matériaux

Tous les matériaux approvisionnés seront stockés à plat et isolés du sol dans des locaux à l'abri des intempéries et des chocs.

Les matériaux fibreux seront stockés pendant un minimum de 48 heures avant la pose.

### 4 3 Exécution des ouvrages

L'entreprise, avant tout commencement des travaux, fera approuver par le Maître d'Oeuvre et le contrôleur technique s'il y a lieu, les plans d'ensemble et de détails des ouvrages, notamment les habillages, caissonnages.

Les appareillages de dalles, panneaux, lames, seront soigneusement calpinés avant intervention en relation avec les lots électricité (choix des luminaires, dimensions, fixations) ventilation (bouches de reprise et soufflage) fermetures (caissons) fluides divers (caissons, passages de conduits).

L'Entrepreneur aura pris connaissance de l'ensemble du projet, des plans, coupes, notamment des ouvrages de électricité, plomberie, chauffage, VMC.

Les découpes nécessaires à ces corps d'état pour la pose d'appareillage (bouches de ventilation, luminaires encastrés,...) seront exécutées par l'entrepreneur de plafonds.

Les besoins particuliers d'ancrages, incorporations, pour les lots en relation avec les plafonds seront traités avec les entreprises correspondantes, en accord avec le Maître d'Oeuvre (luminaires incorporés ou suspendus, ventilations, rideaux, occultations, trappes de visite pour fluides, etc ...) avec tous les corps d'état intervenant dans le vide du plafond.

Charges sur ossatures :

...Suite de "4.3 Exécution des ouvrages..."

Toute charge ponctuelle supérieure à 3 kg nécessitera un renfort des suspensions et sera située le long d'un profil porteur. L'entrepreneur devra le tracer des axes de ses ouvrages

Lorsque le poids des dalles ou panneaux de plafond est supérieur à 3.5 kg/m<sup>2</sup>, les éléments d'ossature qui les supportent doivent être suspendus à moins de 450 mm de la cornière de rive afin que celle-ci ne soit pas soumise à une charge trop importante. Pour les plafonds de moins de 3.5 kg/m<sup>2</sup>, cette distance peut atteindre 600 mm.

Si des cloisons doivent être accrochées directement au plafond suspendu, il est alors nécessaire de limiter les forces verticales et horizontales auxquelles le plafond sera soumis en le renforçant au moyen de suspentes rigides ou de renforts fixés au système de suspension et au plancher haut.

Mise en oeuvre de l'ossature :

L'Entreprise aura à sa charge tous moyens d'exécutions (sauf spécifications particulières), échafaudages, protections de chantier, etc...

Elle inclue dans son offre toutes les fixations nécessaires à une parfaite exécution des ouvrages, ancrages dans supports de toute nature (dalle BA, plancher béton alvéolaire, plancher béton semi-préfabriqué, planchers précontraints, pannes bois, métal, composites, etc...) quelque soit la hauteur du plénum, en incorporant les réseaux primaires et secondaires si nécessaires. Les profils de fermatures et adaptation à la planimétrie des compartiments seront pris en compte au même titre que le calepinage. Tous les éléments de l'ossature seront verrouillés entre eux.

Les hauteurs sous plafonds (HSP) seront respectées suivant coupes du projet et informations graphiques diverses.

Mise en oeuvre des dalles-panneaux-lames :

Pour les plafonds en matériaux fibreux, l'entreprise fera un contrôle de l'hygrométrie des locaux et leur pose n'interviendra que si l'humidité relative est voisine de celle correspondant à l'utilisation normale des locaux.

4.4

#### **Tolérances d'exécution**

Le désaffleurement entre deux éléments contigus présentant une surface lisse, ne doit pas excéder 3/10<sup>ème</sup> de mm pour des éléments chanfreinés et 2/10<sup>ème</sup> de mm pour des éléments à bords non chanfreinés.

Les flèches et contreflèches ne devront pas dépasser 3 mm sous une règle de 2 m déplacée en tous sens.

Flèche admise pour un plafond posé :

1/500 de la portée si l'ossature est non apparente

1/300 de la portée si l'ossature est apparente

5

## Travaux

Généralités :  
Documents de référence :  
Norme NF P 68-203 1/2  
DTU 58.1

### 5.1 TRAVAUX DANS L'EXISTANT

#### 5.1 1 **Dépose, adaptation et repose de plafonds**

Pour changement création de cloisons, dépose soignée des plafonds démontables en dalle 600x600 comprenant :

- Dépose, stockage et protection des dalles de faux plafond.
- Dépose, stockage et protection de l'isolant (laine de verre, laine de roche.....)
- Dépose, stockage et protection des ossatures des plafonds ( Profils en T, cornières de rive.....)

Repose comprenant :

- L'adaptation des ossatures au droit des cloisons neuves,
- Le chargement et l'évacuation des matériaux altérés lors des travaux de démontage.
- La fourniture des matériaux nécessaires à la substitution.
- Repose à l'identique de l'existant de l'ensemble des plafonds déposés, compris modifications nécessaires (découpe des cornières de rives, grugeage des dalles.....).

Mode de métré : dépose sur une largeur de deux dalles minimum (1.20ml), compté au ml.

*Localisation :*

- Au droit de la cloison neuve du local info, suivant plans

#### 5.1 2 **Plafond laine de roche - blanc - 22 mm - 600 x 600 mm**

Fourniture et pose d'un faux-plafond comprenant :

- Panneaux rigides autoportants en laine de roche, revêtus sur la face apparente d'un voile de verre décoratif blanc et sur la face cachée d'un voile de verre naturel.

Dimensions : 600 x 600 mm, épaisseur 22 mm.

Réaction au feu: A1

Résistance à l'humidité : 100% HR.

Coefficient d'absorption alpha W = 1.00.

Emission dans l'air intérieur: A+

Brillance: mate

Teinte: blanc

- Ossature en profils T apparents de 24 mm laqué blanc.
- Compris suspentes réglables, profilés porteurs, entretoises, contreventements, cornières de rives.  
Pose sous dalle béton, sous charpente, sous grille à plafond.

La pose sera réalisée conformément à la norme NF P68-203-1 (DTU 58.1) et aux prescriptions du fabricant.

La mise en oeuvre comprend toutes sujétions de coupes, découpes, coordination avec l'électricien.  
Hauteur du plenum et hauteur sous plafond suivant plans et coupes du projet.

Type Tonga A22 d'Eurocoustic ou techniquement équivalent

*Localisation :*

- Suivant tableau des revêtements

## 5.2 EXTENSION MATERNELLE

### 5.2.1 Plafond laine de roche - blanc - 22 mm - 600 x 600 mm

Fourniture et pose d'un faux-plafond comprenant :

- Panneaux rigides autoportants en laine de roche, revêtus sur la face apparente d'un voile de verre décoratif blanc et sur la face cachée d'un voile de verre naturel.

Dimensions : 600 x 600 mm, épaisseur 22 mm.

Réaction au feu: A1

Résistance à l'humidité : 100% HR.

Coefficient d'absorption alpha W = 1.00.

Emission dans l'air intérieur: A+

Brillance: mate

Teinte: blanc

- Ossature en profils T apparents de 24 mm laqué blanc.

Compris suspentes réglables, profilés porteurs, entretoises, contreventements, cornières de rives.

Pose sous dalle béton, sous charpente, sous grille à plafond.

La pose sera réalisée conformément à la norme NF P68-203-1 (DTU 58.1) et aux prescriptions du fabricant.

La mise en oeuvre comprend toutes sujétions de coupes, découpes, coordination avec l'électricien. Hauteur du plenum et hauteur sous plafond suivant plans et coupes du projet.

Type Tonga A22 d'Eurocoustic ou techniquement équivalent

*Localisation :*

- Suivant tableau des revêtements

### 5.2.2 Plafond laine de roche - blanc - 22 mm - 1200 x 600 mm - En sous-face de soffite (à recouper)

Fourniture et pose d'un faux-plafond comprenant :

- Panneaux rigides autoportants en laine de roche, revêtus sur la face apparente d'un voile de verre décoratif blanc et sur la face cachée d'un voile de verre naturel.

Dimensions : 1200 x 600 mm, épaisseur 22 mm.

Réaction au feu: A1

Résistance à l'humidité : 100% HR.

Coefficient d'absorption alpha W = 1.00.

Emission dans l'air intérieur: A+

Brillance: mate

Teinte: blanc

- Ossature en profils T apparents de 24 mm laqué blanc.

Compris suspentes réglables, profilés porteurs, entretoises, contreventements, cornières de rives.

Pose sous dalle béton, sous charpente, sous grille à plafond.

La pose sera réalisée conformément à la norme NF P68-203-1 (DTU 58.1) et aux prescriptions du fabricant.

La mise en oeuvre comprend toutes sujétions de coupes, découpes, coordination avec l'électricien. Hauteur du plenum et hauteur sous plafond suivant plans et coupes du projet.

Type Tonga A22 d'Eurocoustic ou techniquement équivalent

*Localisation :*

- En sous-face des soffites de la classe maternelle 4 et local repos 3, à recouper pour avoir la largeur des soffites, suivant plans

### 5.2 3 **Joue de plafond en plaque de plâtre - Hauteur 0,10 m**

Fourniture et réalisation de joue de plafond en plaque de plâtre comprenant :

- Une ossature en acier galvanisé d'épaisseur minimale 6/10è.
- Habillage avec une plaque de plâtre de 12.5 mm d'épaisseur.
- Profil aluminium en U ou F pour habillage de la tranche inférieure de plaque plâtre.
- Compris coupes, fixations, traitement des joints par calicotage, enduit et ponçage.
- Hauteur : 0,10 m.

Mode de métré : ML

*Localisation :*

- En périphérie du local repos 3, suivant plans

### 5.2 4 **Joue de plafond en plaque de plâtre - Hauteur 0,20 m**

Fourniture et réalisation de joue de plafond en plaque de plâtre comprenant :

- Une ossature en acier galvanisé d'épaisseur minimale 6/10è.
- Habillage avec une plaque de plâtre de 12.5 mm d'épaisseur.
- Profil aluminium en U ou F pour habillage de la tranche inférieure de plaque plâtre.
- Compris coupes, fixations, traitement des joints par calicotage, enduit et ponçage.
- Hauteur : 0,20 m.

Mode de métré : ML

*Localisation :*

- Pour l'ensemble du projet

### 5.2 5 **Joue de plafond en plaque de plâtre - Hauteur 0,30 m**

Fourniture et réalisation de joue de plafond en plaque de plâtre comprenant :

- Une ossature en acier galvanisé d'épaisseur minimale 6/10è.
- Habillage avec une plaque de plâtre de 12.5 mm d'épaisseur.
- Profil aluminium en U ou F pour habillage de la tranche inférieure de plaque plâtre.
- Compris coupes, fixations, traitement des joints par calicotage, enduit et ponçage.
- Hauteur : 0,30 m.

Mode de métré : ML

*Localisation :*

- En périphérie de la classe maternelle 4, suivant plans

5.3

## **EXTENSION PRIMAIRE**

### 5.3 1 **Ossature primaire**

Mise en oeuvre d'une ossature primaire pour plafond comprenant :

- les profilés d'ossature en acier galvanisé d'épaisseur minimum 75/100 ème, inertie et épaisseur des profilés adaptés au projet (type et espacement des supports, charges reprises, ...)
- les éléments d'assemblage des profilés (éclisses, coulisses, ...)
- compris toutes sujétions de fixation aux supports tels que rails de rive, échantignolles, sabots, visserie, goujons, suspentes, tendeurs .....
- montage acoustiques si nécessaire (suspentes acoustiques, mode de pose, ...)
- la mise en oeuvre comprend toutes sujétions de coupes, découpes, coordination avec les entreprises intervenant en plénum, ....
- hauteur du plénum et hauteur sous plafond suivant plan et coupes du projet

...Suite de "5.3 1 Ossature primaire..."

- type et espacement des supports suivant projet
- charges à reprendre : l'ensemble des charges habituellement reprises dont notamment
  - . charges des faux-plafonds (plaques + ossature de pose)
  - . isolation si présence
  - . luminaires et câblage au lot électricité
  - . ....

*Localisation :*

- Pour l'ensemble des plafonds ci-après

### 5.3 2 **Plafond laine de roche - blanc - 22 mm - 600 x 600 mm**

Fourniture et pose d'un faux-plafond comprenant :

- Panneaux rigides autoportants en laine de roche, revêtus sur la face apparente d'un voile de verre décoratif blanc et sur la face cachée d'un voile de verre naturel.

Dimensions : 600 x 600 mm, épaisseur 22 mm.

Réaction au feu: A1

Résistance à l'humidité : 100% HR.

Coefficient d'absorption alpha W = 1.00.

Emission dans l'air intérieur: A+

Brillance: mate

Teinte: blanc

- Ossature en profils T apparents de 24 mm laqué blanc.

Compris suspentes réglables, profilés porteurs, entretoises, contreventements, cornières de rives.

Pose sous dalle béton, sous charpente, sous grille à plafond.

La pose sera réalisée conformément à la norme NF P68-203-1 (DTU 58.1) et aux prescriptions du fabricant.

La mise en oeuvre comprend toutes sujétions de coupes, découpes, coordination avec l'électricien. Hauteur du plenum et hauteur sous plafond suivant plans et coupes du projet.

Type Tonga A22 d'Eurocoustic ou techniquement équivalent

*Localisation :*

- Suivant tableau des revêtements

### 5.3 3 **Joue de plafond en plaque de plâtre - Hauteur 0,20 m**

Fourniture et réalisation de joue de plafond en plaque de plâtre comprenant :

- Une ossature en acier galvanisé d'épaisseur minimale 6/10è.
- Habillage avec une plaque de plâtre de 12.5 mm d'épaisseur.
- Profil aluminium en U ou F pour habillage de la tranche inférieure de plaque plâtre.
- Compris coupes, fixations, traitement des joints par calicotage, enduit et ponçage.
- Hauteur : 0,20 m.

Mode de métré : ML

*Localisation :*

- Suivant plans